

DÉCISION n° 2018 - M2 du 23 AVR. 2018 portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur des Situations d'urgence, des affaires scientifiques et de la stratégie européenne – DSSE ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1er : Monsieur Joël COSTE est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 23 AVR. 2018

Jean-Claude GHISLAIN

Directeur Direction des Situations d'urgences, des affaires Scientifiques et de la Stratégie Européenne

(D:::)